

Acte n°2024-12

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 septembre 2024,
sous la présidence de Willy BEAUVALLET, Vice-président Personnels, action sociale et
ressources budgétaires**

- Vu** le Code de l'Éducation, et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Actualités de l'établissement

Les membres du Conseil d'administration sont tenus informés des points d'actualité suivants :

- Elections visant à renouveler les conseils centraux de l'établissement :

La Directrice générale des services indique que le scrutin se tiendra au mois de décembre prochain. Sous réserve du Comité électoral consultatif qui se réunira le 11 octobre pour rendre son avis sur le calendrier électoral, les élections auraient lieu les 10 et 11 décembre 2024. Ce scrutin sera organisé par voie électronique. Le prestataire et l'expert indépendant ont été retenus et le travail de préparation en amont du scrutin est entamé.

- Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) :

La Directrice générale des services informe les administrateurs que le MESRI va verser un financement de 3.210.000 euros sur 3 ans pour notre université. Pour mémoire, dans le COMP, les six axes sont retenus : formation, recherche, transition écologique, vie étudiante, pilotage, science et société.

- HCERES :

La Directrice générale des services souligne que désormais, l'évaluation de l'établissement aura lieu dans la même temporalité que l'évaluation de la formation et de la recherche, ce qui permet de voir une meilleure cohérence sur ces 3 items. Le calendrier et la méthode seront précisés le 24 octobre mais l'évaluation de la recherche devra être saisie fin mai et celle de la formation comme de l'établissement mi juin. Les instances seront associées avant la transmission des rapports à l'HCERES.

Fait à Lyon, le 30 septembre 2024